



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



Numéro de publication: **0 487 439 B1**

12

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

49 Date de publication de fascicule du brevet: **05.07.95** 51 Int. Cl.⁸: **F21V 21/04**, E04B 9/00

21 Numéro de dépôt: **91440095.7**

22 Date de dépôt: **19.11.91**

54 **Dispositif de montage d'un appareil encastré dans un plafond ou dans une paroi.**

30 Priorité: **19.11.90 FR 9014826**

43 Date de publication de la demande:
27.05.92 Bulletin 92/22

45 Mention de la délivrance du brevet:
05.07.95 Bulletin 95/27

84 Etats contractants désignés:
AT BE DE LU NL

56 Documents cités:
EP-A- 0 215 715 FR-A- 1 311 290
FR-A- 1 381 183 FR-A- 2 098 763
FR-A- 2 587 447 GB-A- 2 230 591
US-A- 3 518 420 US-A- 4 729 080

73 Titulaire: **Ruhlmann, René Philippe**
2, rue de Pfulgriesheim
F-67370 Griesheim sur Souffel (FR)

72 Inventeur: **Ruhlmann, René Philippe**
2, rue de Pfulgriesheim
F-67370 Griesheim sur Souffel (FR)

74 Mandataire: **Nuss, Pierre et al**
10, rue Jacques Kablé
F-67080 Strasbourg Cédex (FR)

EP 0 487 439 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention concerne le domaine du bâtiment, en particulier de l'agencement intérieur des locaux et, notamment, du montage d'appareils encastrés dans des parois ou dans des plafonds et a pour objet un dispositif de montage adapté à cet effet.

Actuellement, il existe différents dispositifs de montage, en particulier d'appareils d'éclairage, encastrés dans des plafonds ou dans des parois, notamment dans des plafonds tendus ou des revêtements de parois tendus.

Ainsi, MC-A-19 860 189 décrit un agencement de plafonds suspendus constitué par des dalles accrochées sur les ailes de ferrures-soutiens permettant un réglage en hauteur et présentant, en outre un caisson pour l'installation d'un appareillage électrique d'éclairage ou autre.

On connaît également par FR-A-2 098 763 un appareil d'éclairage destiné à être monté dans un faux-plafond et présentant, sur la face apparente du faux-plafond, un enjoliveur monté derrière ledit faux-plafond au moyen de pattes coulissantes et fixé au reste de l'appareil au moyen d'une tige filetée.

Enfin, FR-A-2 587 447 décrit, par ailleurs, une chaise de spot pour un faux-plafond ou un faux-mur, qui est essentiellement constituée par deux chapes destinées, respectivement, l'une à la fixation au plafond-support et formant un moyen de fixation audit plafond, et l'autre à la fixation d'un appareil d'éclairage traversant le faux-plafond et formant un moyen de réception dudit appareil d'éclairage, les deux chapes étant reliées entre elles au moyen de pattes coulissantes, le réglage en position de la chape de fixation de l'appareil d'éclairage formant le moyen de réception étant réalisé préalablement par l'intermédiaire d'ensembles vis-écrou à ailette.

Ces dispositifs connus permettent généralement un montage correct de l'appareillage électrique concerné. Toutefois, en particulier dans le cas de faux-plafonds constitués par une toile synthétique tendue, ces dispositifs présentent l'inconvénient de former une retenue de la toile au niveau de la traversée de l'appareillage, à savoir au niveau de la lampe dans le cas d'un appareillage d'éclairage, ou encore d'une bouche d'air de climatisation ou autre, ce qui entraîne un effet esthétique indésirable, tel que, notamment, la formation d'un halo autour dudit appareil d'éclairage et de ne pas pouvoir subir un réglage ultérieurement à la pose afin de compenser la détente éventuelle de la toile.

En outre, du fait que les éléments constitutifs des dispositifs de montage connus sont assemblés au moyen de rivets ou d'ensembles vis-écrou permettant leur coulissement, un démontage partiel de

ces appareillages en vue d'une intervention de réglage est quasiment impossible à réaliser.

Enfin, les dispositifs précités doivent généralement être fixés par l'un de leurs éléments constitutifs directement au plafond porteur par vissage ou autre, ce qui entraîne un temps d'intervention relativement long et renchérit donc le coût d'installation.

La présente invention a pour but de pallier ces inconvénients.

Elle a, en effet, pour objet un dispositif de montage d'un appareil encastré dans un plafond ou dans une paroi essentiellement constitué par un moyen de fixation au plafond ou au mur porteur relié à un moyen de réception de l'appareil à encastrer, caractérisé en ce que le moyen de fixation est constitué par un rail élastique fixé au plafond ou mur porteur par des élingues réglables ou autres et coopérant avec des plots coniques d'encliquetage solidaires d'une première paire de pattes coulissantes et en ce que le moyen de réception de l'appareil à encastrer est constitué par une platine solidaire d'une deuxième paire de pattes coulissantes et sur laquelle est fixée, par vissage, par rivetage, par soudage ou autre, une platine intermédiaire de support d'un dispositif de réception et de réglage en position de l'appareil à encastrer.

L'invention sera mieux comprise, grâce à la description ci-après, qui se rapporte à un mode de réalisation préféré, donné à titre d'exemple non limitatif, et expliqué avec référence au dessin schématique annexé, dans lequel :

la figure 1 est une vue en élévation latérale et en coupe du dispositif conforme à l'invention, et la figure 2 est une vue en plan du moyen de réception de l'appareil à encastrer.

Les figures 1 et 2 du dessin annexé représentent, à titre d'exemple, un dispositif de montage d'un appareil encastré 5, dans un plafond ou dans une paroi, qui est essentiellement constitué par un moyen 1 de fixation au plafond ou au mur porteur relié par l'intermédiaire de pattes coulissantes 2 et 3 à un moyen 4 de réception de l'appareil à encastrer 5.

Conformément à l'invention, le moyen 1 de fixation au plafond ou au mur porteur est constitué par un rail élastique 6 fixé au plafond ou au mur porteur par des élingues réglables 7 ou autres et coopérant avec des plots coniques d'encliquetage 8 solidaires d'une première paire de pattes coulissantes 2 et le moyen 4 de réception de l'appareil à encastrer est constitué par une platine 9 solidaire d'une deuxième paire de pattes coulissantes 3 et sur laquelle est fixée, par vissage, par rivetage, par soudage ou autre, une platine intermédiaire 10 de support d'un dispositif 11 de réception et de réglage en position de l'appareil à encastrer 5.

Le rail élastique 6 est avantageusement constitué sous forme d'un profilé plié ou extrudé présentant à sa partie inférieure une section en V retourné, dont le pli central est constitué par deux lèvres enserrant la partie inférieure des plots coniques d'encliquetage 8, en position de service (figure 1).

Les pattes coulissantes 2 sont reliées chacune à la patte 3 correspondante au moyen d'un ensemble vis-écrou avec interposition entre les pattes et, d'une part, la tête de la vis et, d'autre part, l'écrou, de rondelles élastiques. Ce mode de réalisation permet un serrage efficace des pattes entre elles, tout en autorisant leur coulissement mutuel.

Le dispositif 11 de réception et de réglage en position de l'appareil à encastrer 5 fixé sur la platine intermédiaire de support 10 est avantageusement constitué par deux montants verticaux 12 profilés en U, diamétralement opposés par leur âme, fixés sur la platine intermédiaire 10 et pourvus chacun, d'une part, d'un gousset de renfort 13 s'étendant entre leurs ailes en U et, d'autre part, d'une glissière verticale 14 disposée sur la face opposée de leur âme et munie, à intervalles réguliers, de crans horizontaux 15 (figure 1).

En outre, les glissières verticales 14, fixées sur les faces tournées l'une vers l'autre des montants verticaux 12, présentent, de préférence, une section en U à ailes courtes, dont lesdites ailes s'étendent à proximité immédiate de la section 16 de passage de l'appareil à encastrer 5 (figure 2).

Selon une autre caractéristique de l'invention, et comme le montre plus particulièrement la figure 1 du dessin annexé, l'appareil à encastrer 5 est pourvu de deux pattes 17 diamétralement opposées, constituées par des lames de ressorts s'étendant obliquement vers le haut, fixées à une extrémité sur l'appareil 5 et dont les extrémités libres sont recourbées l'une en direction de l'autre en formant une saillie 18 s'appuyant entre les crans horizontaux 15 des glissières verticales 14, ou formant un arrêt contre une sortie de la platine intermédiaire 10 par appui sur le rebord de cette dernière délimité par lesdites glissières verticales 14.

Dans le cas d'utilisation d'un appareil à encastrer 5 présentant un encombrement en hauteur important pour le montage d'un appareillage électrique de grande dimension, ledit appareil 5 est pourvu de deux évidements opposés permettant le passage des extrémités libres des pattes 17.

Ce mode de réalisation permet, d'une part, une introduction aisée de l'appareil à encastrer 5 dans le moyen 4 de réception, les pattes 17 pouvant être facilement insérées dans la section de passage 16 par simple pincement et, d'autre part, un réglage de position précis de l'appareil 5 par rapport à la toile ou analogue 19 formant le faux-plafond ou la fausse paroi, ainsi qu'un maintien de l'appareil 5 en position basse, avant extraction, par

appui sur les saillies 18, permettant une intervention aisée sur le dispositif de connexion de l'appareil 5 sans démontage complet de ce dernier.

En outre, dans le cas d'utilisation d'un appareil à encombrement en hauteur important, la prévision d'évidements opposés permettant le passage des extrémités libres des pattes 17 autorise un réglage du dispositif en toutes positions, les pattes 17 pouvant facilement pénétrer par leur extrémité libre dans lesdits évidements.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la toile 19 ou analogue, formant le plafond ou la paroi d'encastrement de l'appareil 5, est avantageusement pourvue, autour de son ouverture de passage dudit appareil à encastrer 5, sur ses deux faces, de deux rondelles de renfort 20 en matière synthétique rigide ou semi-rigide collées au moyen d'une bande adhésive double-face et centrées au montage au moyen d'un cône, la rondelle extérieure 20 étant recouverte d'une platine de finition 21 de l'appareil 5. La prévision de telles rondelles 20, qui sont avantageusement réalisées en PVC, permet une réalisation rapide de renforts autour des ouvertures par un montage simple et efficace, contrairement aux modes de réalisation actuels qui prévoient un préencollage des deux faces de la toile au moyen d'une burette de colle et la présentation de renforts avec un centrage manuel.

Conformément à une variante de réalisation de l'invention, non représentée au dessin schématique annexé, le moyen de fixation 1 peut également être constitué par une partie télescopique tubulaire de fixation à une platine solidaire du plafond, coopérant à son autre extrémité avec un raccord à plaque solidaire du moyen 4 de réception de l'appareil à encastrer, ledit moyen 4 étant sous forme d'un capot cylindrique présentant à son extrémité inférieure une virole et étant destiné au logement de l'appareil à encastrer 5, muni à cet effet de moyens élastiques d'appui et de maintien et, à sa partie inférieure, d'une platine de finition 21 destinée à coopérer avec la virole dudit capot.

Un tel mode de réalisation permet un montage rigide et extrêmement précis du dispositif entre le plafond et la toile ou analogue formant le plafond ou la paroi d'encastrement.

Selon une autre variante de réalisation de l'invention, non représentée aux dessins annexés, le moyen 4 de réception de l'appareil à encastrer est relié au moyen 1 de fixation au plafond ou au mur porteur par l'intermédiaire d'un dispositif à visser. Dans un tel cas, le réglage en position du moyen 4 par rapport à la toile 19 du plafond peut être réalisée de manière extrêmement précise afin d'obtenir un appui de la platine 9 du moyen 4 contre la face interne ou supérieure de la toile 19, de sorte que lors de la mise en place de l'appareil 5 sa platine de finition 21 s'appuie parfaitement, sans

déformation de la toile 19, contre ladite platine 9.

Grâce à l'invention, il est possible de réaliser un dispositif de montage d'un appareil encastré dans un plafond ou dans une paroi pouvant facilement et rapidement être fixé au plafond porteur ou sur la paroi porteuse et permettant une adaptation aisée et précise à la position du faux-plafond ou de la fausse paroi afin d'éviter toute déformation inesthétique de ces derniers, par simple coulissement de l'appareil à encastrer 5 par rapport au dispositif.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit et représenté au dessin annexé. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

Revendications

1. Dispositif de montage d'un appareil encastré dans un plafond ou dans une paroi essentiellement constitué par un moyen (1) de fixation au plafond ou au mur porteur relié à un moyen (4) de réception de l'appareil à encastrer (5), caractérisé en ce que le moyen de fixation (1) est constitué par un rail élastique (6) fixé au plafond ou mur porteur par des élingues réglables (7) ou autres et coopérant avec des plots coniques d'encliquetage (8) solidaires d'une première paire de pattes coulissantes (2) et en ce que le moyen (4) de réception de l'appareil à encastrer (5) est constitué par une platine (9) solidaire d'une deuxième paire de pattes coulissantes (3) et sur laquelle est fixée, par vissage, par rivetage, par soudage ou autre, une platine intermédiaire (10) de support d'un dispositif (11) de réception et de réglage en position de l'appareil à encastrer (5).
2. Dispositif, suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le rail élastique (6) est avantageusement constitué sous forme d'un profilé plié ou extrudé présentant à sa partie inférieure une section en V retourné, dont le pli central est constitué par deux lèvres enserrant la partie inférieure des plots coniques d'encliquetage (8), en position de service.
3. Dispositif, suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le dispositif (11) de réception et de réglage en position de l'appareil à encastrer (5) fixé sur la platine intermédiaire de support (10) est avantageusement constitué par deux montants verticaux (12) profilés en U, diamétralement opposés par leur âme, fixés sur la platine intermédiaire (10) et pourvus chacun, d'une part, d'un gousset de renfort (13) s'étendant

entre leurs ailes en U et, d'autre part d'une glissière verticale (14) disposée sur la face opposée de leur âme et munie à intervalles réguliers de crans horizontaux (15).

4. Dispositif, suivant la revendication 3, caractérisé en ce que les glissières verticales (14), fixées sur les faces tournées l'une vers l'autre des montants verticaux (12), présentent, de préférence, une section en U à ailes courtes, dont lesdites ailes s'étendent à proximité immédiate de la section (16) de passage de l'appareil à encastrer (5).
5. Dispositif, suivant l'une quelconque des revendications 1, 3 et 4, caractérisé en ce que l'appareil à encastrer (5) est pourvu de deux pattes (17) diamétralement opposées, constituées par des lames de ressorts s'étendant obliquement vers le haut, fixées à une extrémité sur l'appareil (5) et dont les extrémités libres sont recourbées l'une en direction de l'autre en formant une saillie (18) s'appuyant entre les crans horizontaux (15) des glissières verticales (14), ou formant un arrêt contre une sortie de la platine intermédiaire (10) par appui sur le rebord de cette dernière délimité par lesdites glissières verticales (14).
6. Dispositif, suivant l'une quelconque des revendications 1 et 3 à 5, caractérisé en ce que dans le cas d'un appareil à encastrer (5) présentant un encombrement en hauteur important pour le montage d'un appareillage électrique de grande dimension, ledit appareil (5) est pourvu de deux évidements opposés permettant le passage des extrémités libres des pattes (17).
7. Dispositif, suivant l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que la toile (19) ou analogue, formant le plafond ou la paroi d'encastrement de l'appareil (5) est avantageusement pourvue, autour de son ouverture de passage dudit appareil (5), sur ses deux faces de deux rondelles de renfort (20) en matière synthétique rigide ou semi-rigide collées au moyen d'une bande adhésive double-face et centrées au montage au moyen d'un cône, la rondelle extérieure (20) étant recouverte d'une platine de finition (21) de l'appareil (5).
8. Dispositif, suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen (1) est constitué par une partie télescopique tubulaire de fixation à une platine solidaire du plafond, coopérant à son autre extrémité avec un raccord à plaque

solidaire du moyen (4) de réception de l'appareil à encastrer (5), ledit moyen (4) étant sous forme d'un capot cylindrique présentant à son extrémité inférieure une virole et étant destiné au logement de l'appareil à encastrer (5), muni à cet effet de moyens élastiques d'appui et de maintien et, à sa partie inférieure, d'une platine de finition (21) destinée à coopérer avec la virole dudit capot.

9. Dispositif, suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen (4) de réception de l'appareil à encastrer est relié au moyen (1) de fixation au plafond ou au mur porteur (1) par l'intermédiaire d'un dispositif à visser.

Claims

1. Mounting device for an apparatus fitted in a ceiling or in a wall essentially consisting of a means (1) for fixation to the carrying ceiling or wall connected to a means (4) for receiving the apparatus to be fitted (5), characterised in that the fixing means (1) consists of a resilient rail (6) fixed on the carrying ceiling or wall by adjustable or other slings (7) and co-operating with conical catch studs (8) integral with a first pair of sliding tabs (2) and in that the means (4) for receiving the apparatus to be fitted (5) consists of a plate (9) integral with a second pair of sliding tabs (3) and on which there is fixed, by screwing, riveting, welding or the like, an intermediate plate (10) for supporting a device (11) for receiving and adjusting the position of the apparatus to be fitted (5).
2. Device according to claim 1, characterised in that the resilient rail (6) is advantageously in the form of a folded or extruded profile having at its lower portion a cross section in the form of an inverted V of which the central fold consists of two lips embracing the lower portion of the conical catch studs (8) in the operating position.
3. Device according to claim 1, characterised in that the device (11) for receiving and adjusting the position of the apparatus to be fitted (5) fixed on the intermediate supporting plate (10) advantageously consists of two vertical columns (12) which are profiled in the form of a U, are diametrically opposed by their core, are fixed to the intermediate plate (10) and are each provided, on the one hand, with a reinforcing gusset (13) extending between their U-shaped arms and, on the other hand, with a vertical slideway (14) arranged on the opposing face of their core and equipped with horizontal notched (15) at regular intervals.
4. Device according to claim 3, characterised in that the vertical slideways (14) fixed on the faces turned toward one another of the vertical columns (12) preferably have a U-shaped cross section with short arms, of which said arms extend in the immediate vicinity of the cross section (16) for the passage of the apparatus to be fitted (5).
5. Device according to any one of claims 1, 3 and 4, characterised in that the apparatus to be fitted (5) is provided with two diametrically opposed tabs (17), consisting of spring leaves extending obliquely upwardly and fixed at one end to the apparatus (5) and of which the free ends are curved toward one another to form a projection (18) resting between the horizontal notches (15) of the vertical slideways (14) or forming a stop against an outlet of the intermediate plate (10) by resting on the rim thereof defined by said vertical slideways (14).
6. Device according to any one of claims 1 and 3 to 5, characterised in that, in the case of an apparatus to be fitted (5) having a large bulk in height for the mounting of a large electrical appliance, said apparatus (5) is provided with two opposing recesses allowing the passage of the free ends of the tabs (17).
7. Device according to any one of claims 1 to 6, characterised in that the sheet (19) or the like forming the ceiling or the wall for the fitting of the apparatus (5) is advantageously provided, round its orifice for passage of said apparatus (5), on its two faces with two reinforcing washers (20) of rigid or semi-rigid synthetic material stuck by means of a double-sided adhesive tape and centred during mounting by means of a cone, the external washer (20) being covered with a finishing plate (21) of the apparatus (5).
8. Device according to claim 1, characterised in that the means (1) consists of a tubular telescopic portion for fixation to a plate integral with the ceiling co-operating at its other end with an adapter plate integral with the means (4) for receiving the apparatus to be fitted (5), said means (4) being in the form of a cylindrical cover having a ferrule at its lower end and being intended to house the apparatus to be fitted (5) equipped for this purpose with resilient supporting and holding means and, at its lower portion, with a finishing plate (21) intended to co-operate with the ferrule of said cover.

9. Device according to claim 1, characterised in that the means (4) for receiving the apparatus to be fitted is connected to the means (1) for fixing to the ceiling or to the carrying wall (1) by means of a device to be screwed.

Patentansprüche

1. Vorrichtung zum Anbringen eines in eine Decke oder in eine Wand versenkten Apparates, die im wesentlichen aus einer Einrichtung (1) zur Befestigung an der tragenden Decke oder Mauer besteht und mit einer Einrichtung (4) zur Aufnahme des zu versenkenden Apparates (5) verbunden ist, dadurch gekennzeichnet, daß die Einrichtung (1) zur Befestigung aus einer an der tragenden Decke oder Mauer durch einstellbare Schlingen (7) oder dergleichen befestigten elastischen Schiene (6) besteht, die mit konischen Einraststeckern (8) zusammenwirkt, welche einstückig mit einem ersten Paar von Gleithaltern (2) ausgebildet sind, und daß die Einrichtung (4) zur Aufnahme des zu versenkenden Apparates (5) aus einer mit einem zweiten Paar von Gleithaltern (3) einstückig ausgebildeten Grundplatte (9) besteht, an welcher eine Zwischenplatte (10) zum Tragen einer Einrichtung (11) für die Aufnahme und die Lageeinstellung des zu versenkenden Apparates (5) durch Verschrauben, Vernieten, Verschweißen oder dergleichen befestigt ist.
2. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die elastische Schiene (6) vorteilhaft in Form einer gebogenen oder extrudierten Profilschiene ausgebildet ist, welche an ihrem unteren Abschnitt einen Abschnitt in Form eines umgekehrten V aufweist, deren mittlere Biegung aus zwei Lippen besteht, welche den unteren Abschnitt der konischen Einraststecker (8) in der Betriebsstellung umgreifen.
3. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die auf der Zwischenplatte (10) zum Tragen befestigte Einrichtung (11) für die Aufnahme und Lageeinstellung des zu versenkenden Apparates (5) vorteilhaft aus zwei vertikalen Trägern (12) mit einem U-förmigen Profil besteht, die sich bezüglich ihres Zwischensteiges diametral gegenüberliegen, die auf der Zwischenplatte (10) befestigt sind, und die jeweils auf einer Seite mit einer sich zwischen ihren U-förmig angeordneten Schenkeln erstreckenden Versteifung (13) und auf der anderen Seite mit einer auf der ihrem Zwischensteg gegenüberliegenden Oberfläche angeordneten und in regelmäßigen Abständen mit horizonta-

len Einkerbungen (15) versehenen, vertikalen Gleitführung (14) versehen sind.

4. Vorrichtung nach Anspruch 3, dadurch gekennzeichnet, daß die vertikalen Gleitführungen (14), die auf den einander zugewandten Oberflächen der vertikalen Träger (12) befestigt sind, vorzugsweise einen U-förmigen Querschnitt mit kurzen Schenkeln aufweisen, deren Schenkel sich in unmittelbarer Nähe des Abschnittes (16) für den Durchgang des zu versenkenden Apparates (5) erstrecken.
5. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1, 3 und 4, dadurch gekennzeichnet, daß der zu versenkende Apparat (5) mit zwei einander diametral gegenüberliegenden Klemmen (17) versehen ist, welche aus Federblättern bestehen, die sich schräg nach oben erstrecken, an einem Ende auf dem Apparat (5) befestigt sind, und deren freie Enden aufeinander zuweisend umgebogen sind und einen Vorsprung (18) bilden, der sich in den horizontalen Einkerbungen (15) der vertikalen Gleitführungen (14) abstützt, oder einen Anschlag gegen ein Heraustreten der Zwischenplatte (10) durch Auflage auf deren Einfassung bildet, welche durch die vertikalen Gleitführungen (14) begrenzt ist.
6. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1 und 3 bis 5, dadurch gekennzeichnet, daß der Apparat (5), falls der zu versenkende Apparat (5) eine große Gesamthöhe für die Anbringung eines elektrischen Gerätes mit großen Abmessungen aufweist, mit zwei einander gegenüberliegenden Aussparungen versehen ist, welche den Durchgang der freien Enden der Klemmen (17) zulassen.
7. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1 bis 6, dadurch gekennzeichnet, daß die Plane (19) oder dergleichen, welche die Decke oder Wand zum Einsetzen des Apparates (5) bildet, vorteilhaft um ihre Öffnung für den Durchgang des Apparates (5) auf ihren beiden Oberflächen mit zwei starren oder halbstarren Verstärkungsscheiben (20) aus Kunststoffmaterial versehen ist, die mittels eines zweiseitigen Klebebandes verklebt sind und bei der Anbringung mittels einer Hülse zentriert werden, wobei die äußere Scheibe (20) durch eine Abschlußplatte (21) des Apparates (5) verdeckt ist.
8. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Einrichtung (1) aus einem röhrenförmigen Teleskopteil für die Befestigung an einer mit der Decke einstückig ausgebildeten Grundplatte besteht, welche an ihrem

anderen Ende mit einem mit der Einrichtung (4) für die Aufnahme des zu versenkenden Apparates (5) einstückig ausgebildeten Plattenverbindung zusammenwirkt, wobei die Einrichtung (4) in Form einer zylindrischen Kappe 5 ausgebildet ist, welche an ihrem unteren Ende einen Ring aufweist und zum Fassen dem zu versenkenden Apparates (5) vorgesehen ist, und zu diesem Zweck mit elastischen Stütz- und Haltemitteln sowie an ihrem Unterteil mit 10 einer Abschlußplatte (21) versehen ist, welche dazu vorgesehen ist, mit dem Ring der Kappe zusammenzuwirken.

9. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Einrichtung (4) für die Aufnahme des zu versenkenden Apparates mittels einer Schraubvorrichtung mit der Einrichtung (1) zur Befestigung an der tragenden Decke oder Mauer (1) verbunden ist. 15 20

25

30

35

40

45

50

55

7

